



L'Association des femmes autochtones du Canada

Communiqué – Publication immédiate

Une perte pour les femmes autochtones : rejet de l'appel dans l'affaire *McIvor*

Ottawa, ON (Le 6 novembre 2009) – Après plus de vingt ans de lutte pour obtenir l'égalité, Sharon Donna McIvor a vu son appel contre le registraire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien rejeté avec dépens, hier, par la Cour suprême du Canada. L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est déçue de la décision de la Cour de refuser à Sharon McIvor l'autorisation d'interjeter appel car déterminer qui est et n'est pas Indien est certainement une question d'importance nationale.

« M^{me} McIvor combat depuis de nombreuses années pour affirmer ses droits et ceux de ses enfants et petits-enfants. Elle s'est battue pour toutes les femmes et tous les hommes autochtones qui méritent de bénéficier des droits qui ont été acquis pour eux, et je la félicite pour sa détermination » a dit la présidente de l'AFAC, Jeannette Corbiere Lavell. « La décision d'hier représentait une occasion pour le plus haut tribunal du pays de corriger l'histoire et la discrimination continue pratiquée envers les femmes autochtones en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Je suis particulièrement déçue que la Cour ait rejeté l'appel avec dépens. C'est une manière de punir la plaignante pour avoir intenté une action en justice. Il est clair à mes yeux qu'il incombe au gouvernement de prendre place à la table pour régler ces questions de politiques par un processus qui tient compte de la question de la citoyenneté. »

« Cette affaire est de la plus haute importance pour les femmes autochtones » poursuit la présidente Corbiere Lavell. « La perte du statut d'Indien lorsqu'une femme des Premières nations mariait un homme non autochtone est l'une des principales raisons qui étaient à l'origine de la fondation de l'AFAC dans les années soixante-dix. Le projet de loi C-31 a été perçu initialement comme un moyen d'obtenir l'égalité pour les femmes des Premières nations en éliminant la discrimination sexuelle de la *Loi sur les Indiens*, mais en réalité, il a créé plus de discrimination, non seulement envers les femmes autochtones, mais aussi envers leurs enfants, garçons et filles, leurs petits-enfants et tous leurs descendants à venir. Il a créé plus de division dans les familles, les communautés et les nations. Il a introduit de nouvelles catégories bureaucratiques : Indiens avec statut, Indiens sans statut, Indiens 6(1) et Indiens 6(2), excluant les descendants des femmes qui avaient initialement perdu leur statut. »

En réponse à l'ordonnance de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral se prépare à modifier la *Loi sur les Indiens* au moyen d'un projet de loi qui sera déposé devant la Chambre des communes en janvier. Ce projet de loi ne comprendra pas de mesures exhaustives pour corriger la discrimination historique envers les femmes autochtones et leurs descendants, contrairement aux résultats que recherchait M^{me} McIvor en faisant appel à la Cour suprême.

« Je me suis adressée moi-même à la Cour suprême du Canada pour retrouver mon statut d'Indien inscrit. À cause de la discrimination continue envers les femmes, certains de mes propres petits-enfants n'ont pas le statut d'Indien inscrit aujourd'hui. J'accueille favorablement un processus qui reconnaît les droits des Premières nations de déterminer elles-mêmes qui sont leurs citoyens et de permettre des cas de paternité inconnue ou non déclarée. L'égalité est encore une vision que nous sommes déterminées à concrétiser » de conclure la présidente Corbiere Lavell.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a pour objectif commun d'améliorer, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones, au sein de la communauté autochtone et de la société canadienne. En 2009, alors que nous célébrons notre 35^e année de service, nous sommes fières de continuer à être une voix pour les femmes autochtones.

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec :

Joshua Kirkey, conseiller en communication
Association des femmes autochtones du Canada
613- 722-3033 poste 231, cellulaire 613-290-5680
jkirkey@nwac-hq.org